

VINCIALE

1900

\$ 5,000,000.00
\$ 4,500,000.00
\$40,646,000.00

onnés à son département
urs, ces messieurs exami-
avec tels dépôts.
s actionnaires lors de sa
es directeurs.

ition
S LAPORTE

lral

U

-Censeurs

EAU

le Québec

nces de Québec, d'Ontario
ce-Edouard.

reux et Sains

ersonnes se trouvent
ns, où le

PRO
RRE

aide d'une mère, quand
i et digne de confiance.
illions de maisons ici et

ntenant pas de drogues
qu'aux jeunes et vieux

enseignements écrire à

SONS CO.
CHICAGO, ILL.

(Canada)

t primes furent

ar le détenteur de

olice garantissait

20. durant 20 ans,

ces exceptionnels

nie paie pré-

bénéficiaires

ela durera tout le

ce contrat, parce

angements nota-

ets en intérêts de

surplus de 21½%

West

COMPANY

22

ADMINISTRATION ET PUBLIÉES

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité
de Québec, 1.00
Cité de Québec et pays
étrangers, 1.50
Pour les Sociétaires de
la Coopérative Fédé-
rée de Québec, 75c.

Tarif des annonces 10c. la ligne
Annonces classifiées 25 mots, 50
sous par insertion, plus un sous
par mot additionnel au-dessus
de 25 mots, minimum, 50 sous

Pour abonnement et annon-
ces écrire au "Bulletin de la
Ferme" Limitée, 111 Côte de la
Montagne, (Édifice Maria),
Québec. Case postale 123—
Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & RÉDACTION

111 CÔTE de la MONTAGNE 111
QUÉBEC

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
QUÉBEC, LE 10 SEPTEMBRE 1925

RÉDACTION ET

COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux
intérêts de la ferme et du foyer
rural.

Elle est rédigée par un comi-
té de techniciens et de prati-
ciens agricoles, assistés de colla-
borateurs occasionnels et de
correspondants de diverses ins-
titutions agricoles. Toute col-
laboration est sujette au con-
trôle du directeur.

La correspondance concer-
nant la rédaction doit s'adres-
ser au Directeur du "Bulletin
de la Ferme", Case postale 123
Haute-Ville, Québec.

Volume XIII

Numéro 36

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

La classification des produits

Elle est aussi indispensable pour le fromage
et le beurre, que pour le foin, déclare

M. J.-Arthur Pâquet

Les marchands de foin de la métropole et de la Province se sont réunis, jeudi dernier, à la Chambre de Commerce de Montréal pour réclamer l'inspection et la classification officielle du foin et de la paille. A cette occasion, M. J.-Arthur Paquet, président du Conseil exécutif de la Coopérative Fédérée de Québec, leur a fait part de l'expérience accomplie dans l'industrie laitière; il a insisté sur les avantages de l'inspection et de la classification officielles dans le domaine des produits laitiers, comme pour tous les autres produits de la ferme.

"La classification des produits laitiers comme le beurre et le fromage, a dit M. Pâquet, a été établie par le Ministère de l'Agriculture de Québec, lors de la fondation de la Coopérative Agricole des Fromagers de Québec par l'honorable M. J.-Ed. Caron. Elle a été pratiquée également aux entrepôts de la Coopérative des Fromagers de Québec à Montréal sous la surveillance du ministre de l'Agriculture provincial.

"La classification des produits laitiers figurait en tête du programme d'opération de la Coopérative des Fromagers de Québec. Ce n'est que plus tard que le gouvernement fédéral, se rendant compte des bienfaits de telle classification, qu'il en fit une loi obligeant le producteur à faire classer ses produits. Pour le fromage comme pour le beurre, ce système de classification ne peut donner que de meilleurs résultats. Les classificateurs fédéraux font des rapports sur les différents produits qu'ils classifient.

"Le classificateur surveillant du Ministère de l'Agriculture de Québec, prépare un autre rapport beaucoup plus détaillé qui contient des conseils appropriés, rapport qu'il adresse à tous les expéditeurs de beurre et de fromage de la Coopérative Fédérée. Il en est résulté qu'un grand nombre de fabriques ont fini par donner un produit de qualité No 1, lorsque autrefois ces mêmes fabriques produisaient un fromage No 2. Il y a maintenant une uniformité de poids presque générale dans les fromages que reçoit la Coopérative Fédérée, soit 80 à 82 lbs par boîte.

"Grâce à cette classification, poursuit M. Pâquet, on constate maintenant une amélioration de 40 p.c. dans les produits laitiers depuis 15 et 20 ans; 76 p.c. du fromage fabriqué est de qualité No 1. C'est un beau succès, mais il y a encore du progrès à faire, car l'Ontario a 89 p.c. de son fromage de qualité No 1." Et M. Pâquet en conclut qu'il en sera de même pour l'industrie du foin. Mais pour cela, il faut que les marchands de foin aient des inspecteurs et des classificateurs compétents et insistent pour les avoir. C'est une nécessité pour eux car la classification donnera ses preuves comme elle en a donné dans l'industrie laitière.

"Nous avons donc réussi pour l'industrie laitière, vous réussirez aussi si, comme nous, vous avez des classificateurs et des inspecteurs; mais pour cela, il faut que le gouvernement nomme des classificateurs compétents. Si j'étais marchand ou même producteur de foin, j'insisterais pour en avoir, car nous avons des quantités considérables de foin qui se perdent actuellement à la campagne faute de marchés, et les marchés nous les aurons quand nous pourrons fournir un foin de première qualité, chose qui ne peut être garantie que par la classification officielle. A l'heure actuelle, la classification du foin devient une nécessité et je suis sûr qu'elle donnera ses preuves comme elle en a donné pour l'industrie laitière.

Une résolution

Devant ce vigoureux plaidoyer, les marchands de foin ont adopté alors la résolution suivante:

"Qu'il soit résolu que l'Association recommande aux départements d'Agriculture d'Ottawa et de Québec de bien vouloir continuer leur travail de préparation d'une loi d'inspection et de classification, pour le foin et la paille, et que l'Association recommande fortement le système d'inspection aux points de départ des chargements de foin et de paille."

M. Wilfrid Lamarre, qui présidait la réunion, a fortement appuyé cette motion. Il a exprimé l'avis que des inspecteurs, nommés par le gouvernement et payés par les marchands de foin, parcourent les campagnes et se tiennent aux endroits de chargement de foin, afin de faire cesser les abus qui peuvent s'y commettre. Le principe de l'inspection est admis partout, a-t-il dit. Il faudra maintenant, non pas supprimer complètement l'étiquetage sur les bottes de foin, mais inscrire le numéro d'ordre au lieu du nom du presseur. Il ne faut pas oublier que les Américains sont nos principaux clients pour le foin et que nous devons avoir à cœur de leur envoyer du foin qui a été sévèrement inspecté et dont la qualité peut être comparée à n'importe quelle autre. Ce qu'il faut ce sont des inspecteurs; mais des inspecteurs responsables et compétents.

Plusieurs membres de l'Association ont parlé dans le même sens, rappelant que l'Association revendique cette inspection depuis plusieurs années.

Les marchands ont signalé, avec M. Clarke, que le district de Montréal seul, exporte les deux tiers du foin exporté de tout le Canada; puisqu'il existe une inspection réglementée à Toronto, il en faudrait une également pour Montréal.

La réunion a pris fin avec l'adoption de la résolution mentionnée plus haut. On a remarqué la présence de MM. A.-S. Comeau, secrétaire-trésorier; W. Gagnon, maire de Louiseville et préfet du comté de Maskinongé; J.-P.-A. Destroismaisons; Henri Léger représentant du Pacifique Canadien; J. Bickerdike, M. Clarke et M. Simard, représentants du gouvernement fédéral.

Une appréciation

Ce que dit de notre œuvre un agronome de Belgique

M. Alexandre Lonay, agronome licencié et régisseur d'exploitation agricole à Soignies, en Belgique, cite notre Coopérative comme modèle, dans un article paru dans Culture et Elevage, organe provincial du Hainaut (Belgique). Il raconte ses impressions de son voyage d'étude au Canada, au cours duquel il s'est pleinement renseigné sur notre organisation coopérative.

M. Lonay ne tarit pas d'éloges sur la Coopérative Fédérée de Québec; ses paroles nous soulagent des dénigrement de nos adversaires, comme elles disposent de leurs vaines attaques. Il nous fait plaisir d'enregistrer ici ce témoignage d'estime venu d'un étranger.

Voici ce qu'écrivit M. Lonay sur notre compte:

"Signalons que c'est à Montréal que se trouve le bureau principal de la Coopérative Fédérée de Québec. C'est une remarquable association des agriculteurs de la Province, elle est relativement jeune et est appelée à d'admirables résultats si tous les agriculteurs veulent comprendre qu'elle peut parfaitement servir leurs besoins.

"Nous étonnerons certains Canadiens, en disant que nous aurions intérêt à voir disparaître chez nous le nombre infini de petites associations d'achat et de vente pour les grouper en un seul et puissant organisme purement professionnel.

"La Coopérative Fédérée de Québec pourrait à ce sujet nous servir de modèle. Nous aurons l'occasion d'en parler plus abondamment en même temps que de certains organismes qui s'y rattachent. Chaque année, la Coopérative Fédérée de Québec a son stand à la Foire Commerciale de Bruxelles. Nous la signalons pour l'avenir aux lecteurs qui l'ignorent et qui pourront ainsi juger de certains produits agricoles dont il sera souvent question dans nos communications."

Les Expositions

Une institution nécessaire

Les expositions provinciales battent actuellement leur plein. Québec a maintenant la sienne, après Sherbrooke et Les Trois-Rivières. Leur vague n'a pas subi encore d'échec; des visiteurs, par milliers et par dizaines de milliers, y viennent de tous les coins de la Province s'instruire, se récréer et se déclasser.

A l'éleveur, au producteur, au fabricant, elles offrent la récompense de toute une année de labeurs, comme elles servent de plus vif stimulant et de pivot de la production. Elles sont les jours de grandes fêtes de la classe agricole, car les plus méritants y sont couronnés au milieu d'un cérémonial imposant et d'un enthousiasme délirant.

L'exposition, qu'elle soit régionale au provinciale, ou qu'elle soit nationale, est pour le cultivateur un concours permanent qui lui assure ses succès dans l'élevage et dans les produits laitiers et qui multiplie ses progrès d'année en année. L'éleveur veut arriver à exposer le plus beau troupeau, le fermier, les plus beaux grains, les plus beaux légumes, les plus beaux fruits; l'entraîn ne tarit point d'une année à l'autre, tant tous et chacun pensent, dans le secret de son cœur, à la proclamation de l'exposition et à l'ivresse du couronnement.

L'exposition annuelle fait donc époque dans la vie du cultivateur, car de plus en plus on lui fait la place la plus large possible. Toute exposition digne de son nom, à son pavillon de l'agriculture, débordant des meilleurs produits; elle a aussi sa parade des animaux de la ferme où se rencontrent les beaux sujets d'une race choisie, perfectionnée.

Suite à la page 603